

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS – Informations à l'attention des familles

### À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école. Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour : vous connaître, vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence, identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école, savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année. Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

### Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé «Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Code et libellé	Code et libellé
<b><u>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</u></b>	<b><u>OUVRIERS</u></b>
10 Agriculteurs exploitants	62 Ouvriers qualifiés de type industriel
<b><u>ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</u></b>	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
21 Artisans	64 Chauffeurs
22 Commerçants et assimilés	65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
<b><u>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES</u></b>	68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31 Professions libérales	69 Ouvriers agricoles
33 Cadres de la fonction publique	<b><u>RETRAITÉS</u></b>
34 Professeurs, professions scientifiques	71 Retraités agriculteurs exploitants
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	72 Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74 Anciens cadres
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75 Anciennes professions intermédiaires
<b><u>PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES</u></b>	77 Anciens employés
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78 Anciens ouvriers
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	<b><u>AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</u></b>
44 Clergé, religieux	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83 Militaires du contingent
46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84 Elèves, étudiants
47 Techniciens	85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	86 Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
<b><u>EMPLOYÉS</u></b>	
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	
53 Policiers et militaires	
54 Employés administratifs d'entreprises	
55 Employés de commerce	
56 Personnels des services directs aux particuliers	